

Centre de loisirs

Juillet 2020

Crise sanitaire COVID-19 - Nouvelles conditions d'accès

Chers parents,

La ville de Reuilly ouvrira le centre de loisirs pour la période du 6 au 31 juillet 2020.

Cependant, compte tenu de la crise sanitaire, des moyens du personnel et matériel, le fonctionnement du centre de loisirs sera adapté. Le protocole du Ministère de l'Education Nationale et de la Jeunesse intégrant l'ensemble des consignes et gestes barrières sera appliqué pour assurer la protection de vos enfants et du personnel.

Le centre de loisirs n'aura donc pas le mêmes capacités d'accueil, d'horaires et de conditions d'inscription qu'habituellement.

Les modalités d'inscription

L'inscription de votre (vos) enfant(s) au centre de loisirs sera traitée selon les conditions suivantes :

Seuls les enfants dont les deux parents travaillent hors du domicile et qui n'ont aucun moyen de garde pourront être accueillis. Le télétravail ne rentre pas en compte. Pour cela, chaque parent devra fournir,

- une attestation sur l'honneur d'aucun mode de garde possible.
- une attestation de l'employeur précisant l'impossibilité du télétravail.

La réception du paiement avec les attestations seront à déposer dans la boîte aux lettres de la mairie avant le jeudi 25 juin.

L'inscription se fera par mail : cish@reuilly.fr, du jeudi 18 au lundi 22 juin jusqu'à minuit, ou par téléphone au 02 54 49 28 61 le jeudi 18, le vendredi 19, le lundi 22 de 10h à 12h.

Au-delà du lundi 22 juin inclus, aucune inscription sera traitée.

Lors de votre inscription, vous préciserez les dates et si votre enfant est inscrit à la journée, à la ½ journée et pour le temps du repas du midi.

Les horaires d'ouverture

A ce jour, avec nos obligations, le centre de loisirs sera ouvert de 8h à 12h et de 13h30 à 17h.

L'accueil des enfants pour les maternels, de 3 à 6 ans (petite, moyenne et grande section) au centre de loisirs au 2 place des écoles et pour les enfants de 7 à 10 ans (du CP au CM2) à l'école primaire.

Le matin, l'accueil des enfants sera entre 8h et 8h20

Le midi, vous pourrez venir les chercher entre 11h50 et 12h.

L'après-midi, l'accueil sera entre 13h30 et 13h50.

Le soir vous pourrez venir les chercher entre 16h40 et 17h.

Le nombre de places

Compte tenu des obligations sanitaires connues à la date de ce courrier, nous accueillerons 15 enfants maximum pour le centre de loisirs maternel, répartis en deux groupes et 22 enfants au centre de loisirs primaire répartis aussi en deux groupes.

Chaque demande d'inscription sera traitée et vous recevrez un mail ou un appel téléphonique de validation au plus tard le 1 juillet.

Le temps du repas et du goûter

La cantine demeurera fermée. Le déjeuner sera pris dehors si le temps est favorable ou dans la salle de motricité pour les enfants du centre de loisirs maternel et dehors ou dans la cantine pour les enfants du centre de loisirs primaire.

Les familles prépareront un panier repas froid pour le midi et un goûter. Le tout sera dans un sac isotherme au nom de l'enfant, avec un pain de glace. Le repas ne devra pas comporter d'aliments à risque (mayonnaise, poisson, fromage frais...) et respectera les dates limite de consommation. Les couverts, gourde et serviette seront dans le sac.

Le temps des activités

Le mini-séjour et les sorties n'auront pas lieu.

Un programme d'activités avec des créations, des jeux sur une thématique différente chaque semaine, sera proposé aux enfants. Chaque enfant disposera de sa table, de sa barquette avec des jouets et du petit matériel. Les jeux extérieurs seront menés dans le respect des distances physiques. Pour les primaires, les enfants apporteront leur trousse avec feutres, crayons, gomme et taille crayon dans la mesure du possible.

Cette organisation est susceptible d'être modifiée si des changements gouvernementaux surviennent d'ici le début du séjour du mois de juillet.

Nous vous remercions de votre compréhension.



Les tarifs du centre de loisirs

Périscolaire lundi, mardi, mercredi matin, jeudi, vendredi
(av/apr. la classe)

Quotient Familial	½ journée	journée
QF jusqu'à 660	0.99€	1.54€
QF > 660 à 860	1.05€	1.59€
QF > 860	1.10€	1.65€
Hors CCPI (tous QF)	1.32€	1.92€

Centre de loisirs Le mercredi après-midi et les vacances scolaires

Quotient Familial	½ journée	journée
De 0 à 565€	1.53 €	3.08€
De 566 à 765€	1.98€	4.17€
De 766 à 965€	2.67€	5.67€
966€ et plus	3.34€	7.09€
Hors CCPI et enfants scolarisés sur la commune	3.34€	7.09€
Hors CCPI et enfants non scolarisés sur la commune	4.25€	8€

L'épidémie due au coronavirus implique de modifier et d'adapter les conditions d'accueil des enfants et les conditions de travail des personnels aux obligations et recommandations formulées par les autorités publiques.

D'une façon générale, les mesures de sécurité sanitaire visant à prévenir le risque de contamination doivent s'appliquer de façon constante et permanente :

- Le nombre maximum d'enfant par centre de loisirs sera de 22 en primaire et de 15 en maternelle, réparti en deux groupes et dans deux salles. En maternelle, nous utiliserons la salle d'accueil périscolaire et la salle de motricité. En élémentaire, nous utiliserons la classe des CM2 et la salle d'arts plastiques-ordinateurs.
- Les salles seront aménagées de sorte que chaque enfant sera à une table avec son matériel et des jouets dans une barquette à son nom. Chaque table sera espacée selon les règles de distances physiques.
- Chaque salle sera équipées de papier main, de savon et d'une solution hydroalcoolique.
- La cantine demeurera fermée. Le déjeuner sera pris dehors si le temps est favorable, ou dans la salle de motricité pour les maternels et dans la cantine pour les élémentaires tout en respectant les distances physiques.
- Les familles prépareront un panier repas froid pour le midi et un goûter. Le tout sera dans un sac isotherme au nom de l'enfant, avec un pain de glace ; le repas ne devra pas comporter d'aliments à risque (mayonnaise, poisson, fromage frais...) et respectera les dates limite de consommation.
- Les couverts, gourde et serviette seront dans le sac.
- Porter un masque pour tous les animateurs.
- Porter un masque pour les enfants à partir de 11 ans.
- Faire porter un masque adapté aux enfants suspectés d'infection par le covid19 (sauf aux enfants de maternelle), les isoler en attendant l'arrivée des parents.
- Appliquer les gestes barrière recommandés par le Ministère de la santé.



- Les mouchoirs à usage unique sont fournis par les familles
- Le savon liquide dans les sanitaires : la collectivité veille au réapprovisionnement des distributeurs
- Les essuie-mains à usage unique sont fournis par la collectivité ; les sèche-mains soufflants sont prohibés
- Le gel hydroalcoolique est fourni par la collectivité à raison d'un pulvérisateur par lieu d'accueil.

Protocole sanitaire

- Le centre de loisirs est réservé en priorité aux enfants dont les parents travaillent hors du domicile.
- Les enfants seront accueillis entre 8h et 8h20 par la grille du centre de loisirs maternel ou primaire. Les enfants se laveront les mains et seront dirigés vers leur salle d'activités. Ils déposeront leurs affaires et le panier repas préparé par la famille aux porte-manteaux.
- Les parents n'entrent pas dans la cour de récréation ni dans les locaux réservés au centre de loisirs.
- Si plusieurs parents arrivent en même temps, ils devront garder au moins 1 mètre de distance entre eux (se référer aux marquages au sol devant chaque entrée).

Les activités

- Le mini- séjour et les sorties n'auront pas lieu.
- Les activités seront organisées par petits groupes de 12 personnes maximum animateur compris, dans le centre de loisirs ou à proximité.
- Le programme d'activités proposé tiendra compte de la distanciation physique et des gestes barrières. Il sera mené des activités permettant de respecter les règles précitées. Les enfants resteront dans leur salle avec un animateur qui animera au mieux chaque temps (des temps de création, de jeux à l'intérieur et à l'extérieur). Les activités peuvent être organisées à proximité immédiate du centre de loisirs.
- L'animateur qui encadre le groupe utilisera la solution hydroalcoolique entre chaque intervention auprès d'enfants.

Le temps du repas

- Les enfants seront passés aux toilettes avec les animateurs. Le lavage des mains sera effectué avant et après le repas.
- Deux agents communaux s'occuperont des enfants pour le temps du repas au centre de loisirs maternel et deux autres agents au centre de loisirs primaire.
- Chaque enfant aura son panier repas avec sa bouteille d'eau (ou sa gourde), ses couverts, sa serviette.
- L'agent territorial, porteur de son masque, devra se laver les mains entre chaque intervention auprès d'enfants. En l'absence de point d'eau, il conviendra d'utiliser la solution hydroalcoolique présente sur chaque centre de loisirs.
- Surveillance dans la cour après le repas : les enfants auront à disposition une barquette avec leur matériel attiré. Ils pourront participer à des jeux sans contact et sans objets. L'agent territorial en charge de leur surveillance veillera au respect des règles de distanciation physique à l'aide de zones séparées dans la cour de récréation.

Les sanitaires

- Des marquages sont présents devant les sanitaires pour respecter les distances physiques.
- Après chaque temps à l'extérieur, les enfants se laveront les mains avant de regagner leur salle. Les distances physiques seront respectées à l'entrée, à l'intérieur et pour la sortie. Le nombre d'enfants présents simultanément est limité à deux. Ils utiliseront des robinets opposés et se sécheront les mains aux moyens de serviettes à usage unique.
- Les portes seront maintenues ouvertes afin de limiter les points de contacts.
- Les agents chargés de l'entretien mettent un masque, des gants et une surblouse. Ils nettoient les lavabos, robinets, cuvettes, chasse d'eau, portes, poignées de portes, interrupteurs, porte-savons et tout autre point de contact. Ils s'assurent de la quantité de papier main, de papier toilette et de savon. Ils utilisent les produits d'entretien en se référant aux précautions d'emploi des produits et aux dosages prescrits. Dans le cas d'utilisation d'eau de javel le dosage recommandé est observé (1 litre de javel à 2,6% dans 4 litres d'eau), et le rinçage s'effectue avec une éponge différente. Les accessoires de l'entretien font l'objet d'un nettoyage après utilisation.

Autres dispositions sanitaires

- Aération des locaux le plus souvent possible (avant l'accueil, pendant les moments à l'extérieur, pendant le ménage général).
- Laisser les portes ouvertes, veiller au sens de circulation.
- Pas d'échange d'objets entre les animateurs et les enfants.
- Rappel aux parents de vêtir les enfants de façon à ce qu'ils soient autonomes dans l'habillement.
- En cas de change d'un enfant, garder le masque et mettre des gants, se laver les mains après usage.

Fonctionnement et protocole sanitaire

De nombreuses contraintes se dressent devant nous, mais voici les consignes, en respectant le protocole sanitaire des accueils collectifs des mineurs. Les parents s'engagent à respecter l'organisation du centre de loisirs du mois de juillet.

AVANT d'arriver au centre de loisirs :

Outre la surveillance de l'apparition de symptômes chez leur enfant, les parents seront invités à prendre sa température avant le départ pour le centre de loisirs. En cas de symptômes ou de fièvre (38,0°C), l'enfant ne doit pas prendre part au centre de loisirs et ne pourra y être accueilli.

ENTREE dans le centre de loisirs :

Les enfants seront accueillis de 8h à 8h20 à la grille du centre de loisirs primaire et du centre de loisirs maternel.

Les parents ne sont pas autorisés à rentrer ni dans la cour ni dans le centre de loisirs. Par conséquent vous laisserez votre enfant descendre de voiture, en passant par le haricot de préférence. Ainsi vous ne descendez pas de voiture. Votre enfant veillera à ne pas attendre le « copain » pour rentrer, il ira directement au lavage de mains aux wc où il devra respecter le marquage au sol.

Les parents sont tenus de respecter le marquage extérieur, bannir toute discussion, rassemblement devant l'école.

Pendant les activités

Si un enfant présente des symptômes suspects, ses parents sont appelés et l'enfant est isolé.

En cas de suspicion, l'enfant pourra revenir au centre de loisirs après avis du médecin. Un certificat sera demandé.

Chacun aura sa table, son matériel. Les enfants pourront apporter leurs crayons de couleurs, feutres, gomme, taille crayon, crayon à papier dans une trousse à leur nom.

Désinfection chaque jour des chaises et tables occupées.

Désinfection des toilettes plusieurs fois dans la journée, les poignées des portes également.

Lavage des mains fréquents et distances à respecter.

Les temps à l'extérieur seront décalés, de façon à ce que les groupes puissent respecter les distances physiques.

LA SORTIE du centre de loisirs

La sortie se fera de 16h40 à 17h. A 16h40, tous les enfants seront prêts pour une sortie échelonnée à la grille pour le centre de loisirs maternel et primaire. Vous partirez aussitôt afin de ne pas faire de groupes.